

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017



EXTRAIT N° 2017.00321 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 58
↪ présents : 49
↪ représentés : 7

Date de convocation :

27 Septembre 2017

Secrétaire de séance :

Céline GIRARD

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE

DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO, Mme Emmanuelle BIZEUL

TRIGNAC : M. David PELON, M. Claude AUFORT, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE

PORNICHET : M. Robert BELLIOU donne pouvoir à Mme Florence BEUVELET

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Thierry RYO donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. Patrice BULTING donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD.

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Xavier PERRIN, M. Kada MAHOUR

Commission : Administration générale

Objet : Administration CARENE - SPL STRAN - Désignation des représentants de la CARENE - Délibération modificative

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017****Commission** : Administration générale**Objet** : Administration CARENE - SPL STRAN - Désignation des représentants de la CARENE - Délibération modificative**David SAMZUN, Président,**

Expose,

Par délibération du 22 avril 2014, le Conseil communautaire a approuvé la désignation des 9 élus représentant la CARENE au sein des instances de la SPL STRAN.

Pour rappel, la SAEM STRAN (Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne) a été créée en 1984. Elle a été transformée en Société Publique Locale STRAN en 2011. La CARENE y participe activement en qualité d'actionnaire principal, aux côtés des autres actionnaires..

La STRAN assure historiquement l'exploitation du réseau de transport public de l'agglomération.

Pour faire suite à l'installation du nouveau Conseil communautaire le 27 juin 2017, il convient de reprendre la désignation des 9 délégués représentant la CARENE au sein de cette SPL.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article L.2121-21 dernier alinéa applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui prévoit que « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », le Conseil communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- confirme la désignation des huit représentants de la CARENE précisés ci-dessous au Conseil d'administration, à savoir :
 - Jean-Jacques LUMEAU, Sylvie CAUCHIE, Franck HERVY, Jérôme DHOLLAND, François CHÉNEAU, Michèle LEMAITRE, Marie-Anne HALGAND, Alain MICHELOT
- désigne Claude AUFORT, en tant que nouvel élu siégeant au Conseil d'administration.

Le Président,
David SAMZUN

Jean-Jacques Lumeau ne prend pas part au vote**ADOpte A L'UNANIMITE**
(1 abstention : G Bouchet)**Ce document a été signé électroniquement**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017



EXTRAIT N° 2017.00322 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 58
↪ présents : 49
↪ représentés : 7

Date de convocation :
27 Septembre 2017

Secrétaire de séance :
Céline GIRARD

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE
DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, Mme Nicole DESSAUVAGES
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO, Mme Emmanuelle BIZEUL
TRIGNAC : M. David PELON, M. Claude AUFORT, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE
PORNICHET : M. Robert BELLIOU donne pouvoir à Mme Florence BEUVELET
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Thierry RYO donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT
SAINT-NAZAIRE : M. Patrice BULTING donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD.

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Xavier PERRIN, M. Kada MAHOUR

Commission : Administration générale

Objet : Administration CARENE - Syndicat mixte Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Désignation des représentants de la CARENE - Délibération modificative

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017**

Commission : Administration générale

Objet : Administration CARENE - Syndicat mixte Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Désignation des représentants de la CARENE - Délibération modificative

David SAMZUN, Président,

Expose,

Par délibération du 22 avril 2014, modifiée par délibération du 2 février 2016, le Conseil communautaire a approuvé la désignation des 24 élus représentant la CARENE au sein du Syndicat mixte du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Pour rappel, ce syndicat a pour objet principal l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT de la Métropole Nantes / St Nazaire conformément à l'article L.122-4 du Code de l'urbanisme.

Le Syndicat Mixte du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire regroupe les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et les communes désignés ci-après, en application de l'article L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Communauté Urbaine de Nantes
- Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
- Communauté de Communes de Loire et Sillon (C.C.L.S.)
- Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (C.C.E.G.)
- Communauté de Communes Cœur d'Estuaire (C.C.C.E.)

Pour faire suite à l'installation du nouveau Conseil communautaire le 27 juin 2017, il convient de reprendre la désignation des 24 délégués représentant la CARENE au sein de cette structure.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article L.2121-21 dernier alinéa applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui prévoit que « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », le Conseil communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- confirme la désignation des 22 représentants de la CARENE précisés ci-dessous au sein du comité syndical, à savoir :
 - Yannick JIMENEZ
 - Roger VEILLAUD
 - Thierry RYO
 - Catherine LUNGART
 - Jean-Claude PELLETEUR
 - Edouard DEUX
 - Sylvie CAUCHIE
 - Pierre THOMÉRE
 - François CHÉNEAU
 - Louis OUISSE
 - Alain MICHELOT
 - Franck HERVY
 - Marie-Hélène MONTFORT
 - David SAMZUN

- Laurianne DENIAUD
 - Martin ARNOU
 - Christophe COTTA
 - Eric PROVOST
 - Gaëlle BÉNIZÉ
 - Pascale HAMEAU
 - Alain MANARA
 - Jean-Jacques LUMEAU
- désigne Claude AUFORT et Jean-Louis LELIEVRE en tant que nouveaux élus siégeant au Comité syndical.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE
(1 abstention : G Bouchet)

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017



EXTRAIT N° 2017.00323 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 58
↪ présents : 49
↪ représentés : 7

Date de convocation :

27 Septembre 2017

Secrétaire de séance :

Céline GIRARD

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE

DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO, Mme Emmanuelle BIZEUL

TRIGNAC : M. David PELON, M. Claude AUFORT, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE

PORNICHET : M. Robert BELLIOU donne pouvoir à Mme Florence BEUVELET

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Thierry RYO donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. Patrice BULTING donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD.

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Xavier PERRIN, M. Kada MAHOUR

Commission : Administration générale

Objet : Administration CARENE - Association Forum Français pour la Sécurité Urbains (FFSU) - Désignation des représentants de la CARENE - Délibération modificative

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017****Commission** : Administration générale**Objet** : Administration CARENE - Association Forum Français pour la Sécurité Urbains (FFSU) - Désignation des représentants de la CARENE - Délibération modificative**David SAMZUN, Président,**

Expose,

Depuis sa création en 2001, la CARENE a été régulièrement sollicitée pour adhérer à divers organismes, instances ou associations présentant un intérêt particulier pour la Communauté à l'échelon local, départemental, régional ou national et elle y a désigné ses représentants.

Par délibération du 17 juin 2014, la CARENE désignait ses représentants au sein de l'Association Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

Pour faire suite à l'installation du nouveau Conseil communautaire le 27 juin 2017, il convient de revoir la désignation des délégués représentant la CARENE au sein de cette Association.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article L.2121-21 dernier alinéa applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui prévoit que « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », le Conseil communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- désigne Xavier Perrin en tant que titulaire,
- confirme la désignation de Laurianne Deniaud en tant que suppléante.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE
(1 abstention : G Bouchet)

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017



EXTRAIT N° 2017.00324 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 58
↪ présents : 49
↪ représentés : 7

Date de convocation :
27 Septembre 2017

Secrétaire de séance :
Céline GIRARD

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE

DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO, Mme Emmanuelle BIZEUL

TRIGNAC : M. David PELON, M. Claude AUFORT, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE

PORNICHET : M. Robert BELLIOU donne pouvoir à Mme Florence BEUVELET

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Thierry RYO donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. Patrice BULTING donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD.

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Xavier PERRIN, M. Kada MAHOUR

Commission : Administration générale

Objet : Administration CARENE - Commission consultative de l'environnement - Aéroport de Montoir / Saint-Nazaire - Désignation des représentants de la CARENE - Délibération modificative

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017****Commission** : Administration générale**Objet** : Administration CARENE - Commission consultative de l'environnement - Aéroport de Montoir / Saint-Nazaire - Désignation des représentants de la CARENE - Délibération modificative**David SAMZUN, Président,**

Expose,

Depuis sa création en 2001, la CARENE a été régulièrement sollicitée pour adhérer à divers organismes, instances ou associations présentant un intérêt particulier pour la Communauté à l'échelon local, départemental, régional ou national et elle y a désigné ses représentants.

Par délibération du 17 juin 2014, sollicitée par la Préfecture, la CARENE désignait ses représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement – Aéroport de Montoir / Saint-Nazaire.

Pour faire suite à l'installation du nouveau Conseil communautaire le 27 juin 2017, il convient de revoir la désignation des délégués représentant la CARENE au sein de cette Commission.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article L.2121-21 dernier alinéa applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui prévoit que « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », le Conseil communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- confirme la désignation de Michèle Lemaitre en tant que titulaire,
- désigne Claude Aafort en tant que suppléant.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE
(1 abstention : G Bouchet)

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017



EXTRAIT N° 2017.00325 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 58
↪ présents : 49
↪ représentés : 7

Date de convocation :
27 Septembre 2017

Secrétaire de séance :
Céline GIRARD

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE
DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, Mme Nicole DESSAUVAGES
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO, Mme Emmanuelle BIZEUL
TRIGNAC : M. David PELON, M. Claude AUFORT, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE
PORNICHET : M. Robert BELLIOU donne pouvoir à Mme Florence BEUVELET
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Thierry RYO donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT
SAINT-NAZAIRE : M. Patrice BULTING donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD.

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Xavier PERRIN, M. Kada MAHOUR

Commission : Administration générale

Objet : Voeu - Tourisme - Collecte de la taxe de séjour via les plateformes numériques

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017****Commission** : Administration générale**Objet** : Voeu - Tourisme - Collecte de la taxe de séjour via les plateformes numériques**Jean-Claude PELLETEUR, Vice-Président,**

Expose,

Plusieurs communes de la CARENE perçoivent la taxe de séjour, au premier rang desquelles les communes de Pornichet et de Saint-Nazaire. Cela inclut naturellement les locations entre particuliers.

Ces derniers sont en effet de plus en plus nombreux à louer leurs logements via des plates-formes de réservation d'hébergement en ligne telles que la société AIRBNB.

Depuis la loi de finances pour 2015, de nombreux textes réglementaires ont été publiés en vue d'inclure ces plates-formes de location dans le processus de collecte de cette taxe directement auprès des internautes effectuant une location par leur intermédiaire.

La Direction Générale des Finances Publiques a par ailleurs développé, à destination de ces plateformes de réservation, un outil spécifique recensant les communes ayant institué une taxe de séjour, OCSITAN.

Par courrier du 7 mars 2017, la ville de Saint-Nazaire, associée à celles de Pornichet et de Saint-André des Eaux, a interpellé Airbnb pour une mise en œuvre de la collecte de la taxe de séjour au printemps 2017. Malgré une impulsion des pouvoirs publics nationaux et une sollicitation locale, aucune réponse n'a pour autant été apportée par Airbnb.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la taxe de séjour est un enjeu important pour les communes mais également, à travers les actions qu'elles mènent, pour l'activité touristique du territoire, qui constitue l'un des axes majeurs de la stratégie de développement économique de la CARENE.

Dès lors, une collecte optimale de cette recette fiscale est primordiale, en ayant à cœur de maintenir une équité fiscale entre contribuables et entre acteurs de l'économie touristique, ce que permettrait la mise en place de ce dispositif.

Compte-tenu des récents transferts de compétence en matière touristique vis-à-vis de la CARENE, il est naturel que celle-ci s'associe aux démarches menées par ses communes membres en la matière.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué :

- exprime le souhait que les plates-formes de location entre particuliers, et notamment Airbnb, collectent dans les meilleurs délais la taxe de séjour pour le compte de l'ensemble des communes de la CARENE l'ayant instituée à compter du 1er janvier 2018.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017



EXTRAIT N° 2017.00326 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 58
↪ présents : 49
↪ représentés : 7

Date de convocation :

27 Septembre 2017

Secrétaire de séance :

Céline GIRARD

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE

DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO, Mme Emmanuelle BIZEUL

TRIGNAC : M. David PELON, M. Claude AUFORT, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE

PORNICHET : M. Robert BELLIOU donne pouvoir à Mme Florence BEUVELET

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Thierry RYO donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. Patrice BULTING donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD.

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Xavier PERRIN, M. Kada MAHOUR

Commission : Administration générale

Objet : Voeu - Commerces - Ouvertures dominicales de commerce en 2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 3 Octobre 2017**

Commission : Administration générale

Objet : Vœu - Commerces - Ouvertures dominicales de commerce en 2018

Jean-Claude PELLETEUR, Vice-président,

Expose,

Le principe de repos dominical est inscrit dans le code du travail et reste en France un élément fondamental en matière de temps de travail des salariés. Toutefois ce principe connaît des dérogations, modifiées récemment par la loi du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ».

En l'état actuel du droit, chaque maire, après avis de son conseil municipal, peut accorder une dérogation et ainsi autoriser le travail le dimanche, dans la limite de 12 dimanche maximum par an, pour les commerces de détail non alimentaires. La liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre de l'année pour l'année suivante. Au-delà de 5 dimanches, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour mémoire, seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche dans le cadre des « dimanches du maire ».

D'autres dérogations au repos dominical existent, notamment pour les zones touristiques. A titre d'exemple, la commune de Pornichet, en tant que commune touristique, en bénéficie de droit.

Les communes de l'agglomération nazairienne ont la possibilité de se positionner d'ici le 31 décembre prochain sur cette question, pour ce qui concerne l'année 2018.

Au travers du présent vœu, il est proposé de réaffirmer l'attachement des élus communautaires au principe de repos dominical, qui doit rester la règle, tout en faisant en sorte de soutenir l'activité commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs, dans la période déterminante des fêtes de fin d'année.

Il est dès lors proposé que le conseil communautaire émette le vœu que les maires autorisent l'ouverture des commerces le dimanche, uniquement les deux dimanches précédant Noël, soit les 16 et 23 décembre 2018, en limitant le bénéfice de cette ouverture aux commerces de centre-ville et de centre-bourg.

Compte-tenu des enjeux pour les salariés, des discussions devront s'engager sans délais entre les partenaires sociaux au niveau local afin d'aboutir à un « accord territorial », impliquant également les organisations représentatives et consulaires.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- émet le vœu que les maires de la CARENE concernés par les dispositions précitées autorisent l'ouverture des commerces de centre-ville et de centre-bourg, pour l'année 2018, dans les strictes conditions suivantes :
 - Uniquement les deux dimanches précédant Noël,
 - Au vu d'un accord territorial entre l'ensemble des commerçants, sous l'égide de leurs organisations représentatives et consulaires, qui réserve le bénéfice d'une éventuelle autorisation aux seuls commerces de centre-ville et de centre-bourg et de proximité,
- dit que la présente décision de principe sera portée à la connaissance des maires de l'agglomération,
- mandate le Président pour porter ce cadre de principe à la connaissance des Chambres consulaires, organisations patronales et syndicales.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A LA MAJORITÉ
(8 votes contre : élus PC, élus EELV ; 2 abstentions)

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU